

GRAND PRIX DE MARCILLY-ORLEANS

03-04 MAI 2025

GOLF DE MARCILLY-ORLEANS

829 Domaine de la Plaine – 45240 Marcilly en Villette

Tél : 02 38 76 11 73 – golf@marcilly.com

www.marcilly.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.*

Art 1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés à une Fédération reconnue et répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Le joueur doit être :

- Licencié de la FFGOLF et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de **35€** en 2025 ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue, remplir tous les critères sportifs d'inscription.
- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi l'inscription sera rejetée.
- Pour les **joueurs non-licenciés en France**, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire médicale de santé disponible sur le site de la FFGOLF.
- Être à jour de ses frais d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs.
- Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent **le nom, prénom, adresse, index, n° de licence, n° de portable et inclus les droits d'engagement.**

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 19 avril 2025 à 18h00.

Une liste de joueurs sélectionnés pour participer au Grand Prix sera publiée par le club le lundi 21 avril 2025 sur le site du golf.

Art 2- FORME DE JEU

Simple Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour.

Classement Brut sur l'addition des 2 tours.

- 2 mai 2025 : Journée de reconnaissance
- 3 mai 2025 : Premier tour
- 4 mai 2025 : Second tour

Art 3- TERRAIN

Date de prise en compte de l'index vendredi 19 avril 2025

- Messieurs : 6204 mètres – Par 72 – Slope 126 Marques de départ Blanc
- Dames : 5203 mètres – Par 72- Slope 122 Marques de départ Bleues

Art 4- INDEX

- Une série Dames : index inférieur à 14.4
- Une série Messieurs : index inférieur à 11.4

Art 5- CHAMP DES JOUEURS

Nombre total de joueurs Maximum	Dames Minimum	Pros Maximum	wild cards maximum
144	39	15	14

La répartition des Wild cards est du ressort de la Ligue Centre Val de Loire qui en affectera une partie au club organisateur. Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangères classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires d'une licence hors Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué précédemment.

Art 6- LISTE D'ATTENTE

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratch le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Art 7- DROIT D'ENGAGEMENT

- Pour les non-membres du Club 80€
- Pour les non-membres du Club de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006) 40€
- Pour les non-membres de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après) 30€
- Pour les membres du Club 40€
- Pour les membres du Club de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006) 20€
- Pour les membres du Club de 18 ans et moins (nés en 2007 et après) 15€

Si le champ des joueurs est incomplet, le club pourra compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après la date de clôture des inscriptions en ajoutant des dames et ou des messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition dames/messieurs/pros. Néanmoins ces joueurs devront répondre aux critères établis dans le règlement, il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription. **Les engagements sont à adresser avant 19 avril 2025 à 18h00 par écrit au Golf de Marcilly-Orléans.** Aucune inscription définitive par téléphone ou email ne sera prise en considération sans le règlement.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles **mentionnent le nom, prénom, adresse, index, n° de licence, n° de portable et incluent les droits d'engagements.**

Le règlement des droits d'engagements est à établir à l'ordre de : « Golf de Marcilly » et à adresser à

Golf de Marcilly – 829 Domaine de la Plaine 45240 Marcilly en Vilette

Pour les joueurs et joueuses du Grand Prix l'entraînement est prévu le 2 mai 2025 sur réservation des départs auprès du Golf de Marcilly 02.38.76.11.73.

Tout joueur déclarant forfait après la date d'inscription du 19 avril 2025 reste redevable du droit d'engagement

Art 8- PRIX

La valeur des prix se conforme aux règles du Statut Amateur

- Messieurs : Trophées pour les 3 premiers du classement brut
- Dames : Trophées pour les 3 premières du classement brut

Le vainqueur général en brut verra son nom gravé sur la coupe exposée au Club House

Art 9- REMISE DES PRIX

Dimanche 04 mai 2025 au restaurant la Bergerie, suivi d'un cocktail, suivant les conditions sanitaires en vigueur à date, Sauf cas de force majeure reconnu par le comité, les Prix ne seront remis qu'à leur Bénéficiaire

Art 10- COMITE

Le Comité pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et/ou des conditions climatiques. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel et sera composé : D'un représentant du club organisateur. D'un représentant du corps arbitral D'un représentant de la Ligue Grand Est Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve ou de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur ou supérieur ou sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

Art 11- ENREGISTREMENT DU GRAND PRIX

Tous les joueurs et joueuses inscrites au Grand Prix devront se faire enregistrer avant le 1er tour de leur épreuve en se présentant ou en contactant l'accueil du Golf au plus tard la veille du 1er tour

Art 12- FORFAITS, ABANDONS, DISQUALIFICATIONS

Le joueur peut annuler sa participation au Grand Prix jusqu'à la date limite d'inscription (**19 avril 2025**).

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants.

Un abandon au cours d'un tour conventionnel ou entre 2 tours ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou maladie dûment constatée.

Art 13- TIRAGES ET HEURES DE DEPART

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h et au plus tard à midi la veille du 1^{er} Tour sur le site internet dédié au Grand Prix et sur le tableau officiel.

Les départs pourront être organisés du 1 et du 10 si les circonstances l'exigent

Art 14- INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés : Sauf circonstances exceptionnelles, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris où continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée. Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer

Art 15- DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou du dernier tour, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Exception pour la 1^{re} place :

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils jouent autant de trous qu'il leur est nécessaire pour se départager sur les trous 1 et 9

Art 16- TABLEAU DE L'EPREUVE

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel.

Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

EPREUVE NON-FUMEURS